



**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la
Municipalité du canton de Ristigouche Partie Sud-Est tenue le
lundi 28 octobre 2019 à la salle du Conseil municipal du Centre F.P. Adams à 18h00.**

Étaient présents : Mme Chantal Lebel, conseillère
MM. Lucien Leblanc, conseiller
Francis Levesque, conseiller
Bertrand Breton, conseiller

Était absent : M. Roger McGrath, conseiller

Quorum : le quorum est constaté.

M. David Ferguson, maire suppléant, préside la séance.

M. Hervé Esch, directeur général et secrétaire-trésorier agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Résolution n° 2019 - 10 - 028 Lecture et acceptation de l'ordre du jour

M. Hervé Esch fait la lecture de l'ordre du jour :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Période de questions
3. Régie intermunicipale de Gestion des matières résiduelles
4. Pavage chemins municipaux
5. Aide financière animateur
6. Levée de l'assemblée

Il est PROPOSÉ par M. Bertrand Breton

Et RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire tenue le lundi 28 octobre 2019
soit accepté tel que présenté.

2019 - 10 - 029 Période de questions

Aucun citoyen n'est présent.

Résolution n° 2019 - 10 - 030 Régie intermunicipale de Gestion des matières résiduelles

CONSIDÉRANT les municipalités et villes ont le pouvoir d'établir, de modifier et d'exploiter un service public de gestion des matières résiduelles favorisant leur réduction, leur valorisation et, à défaut, leur élimination ;

CONSIDÉRANT les municipalités et villes ont compétence pour confier à une personne l'exploitation de son système d'élimination ou de valorisation de matières résiduelles en vertu de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., c. C-47.1) et la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19) ;

CONSIDÉRANT les municipalités et villes locales présentes sur le territoire de la MRC d'Avignon et de Bonaventure jugent opportun d'utiliser ces pouvoirs collectivement dans le but d'en faire bénéficier les générateurs de matières résiduelles occupant leurs territoires ;

CONSIDÉRANT les municipalités et villes locales considèrent que le véhicule le plus approprié pour atteindre leurs objectifs en ce qui a trait à la gestion des matières résiduelles est une régie intermunicipale ;

CONSIDÉRANT QUE à cette fin, les municipalités et villes locales souhaitent se constituer en une régie intermunicipale au moyen d'une entente à être conclue entre les parties, tel que permis aux articles 14.8 et 569 et suivants du *Code Municipal* (L.R.Q., c. C-27.1 et des articles 468 à 469.1 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), cette régie devant porter le nom de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles Avignon-Bonaventure ;

CONSIDÉRANT QUE le projet d'entente relatif à la constitution de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles Avignon-Bonaventure a été présenté aux membres du conseil de la Municipalité du canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par Mme Chantal Lebel

Et RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE le conseil de la Municipalité du canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est accepte les dispositions du projet d'entente ci-joint relativement à la constitution de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles Avignon-Bonaventure ;

QUE M. David Ferguson, pro-maire et M. Hervé Esch, directeur général et secrétaire-trésorier, soient autorisés à signer cette entente relative à la constitution de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles Avignon-Bonaventure au nom de la Municipalité du canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est.

Résolution n° 2019 - 10 - 031 Pavage chemins municipaux

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Eurovia Québec Inc. a soumis un nouvel échéancier de travaux à la municipalité du canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est concernant le projet de pavage des chemins municipaux ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par M. Francis Levesque

Et RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la municipalité du canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est accepte ce nouvel échéancier de travaux ;

QUE la résolution n° 2019-10-013 du 15 octobre 2019 relative au pavage des chemins municipaux soit annulée par la présente résolution.

Résolution n° 2019 - 10 - 032 Aide financière animateur

CONSIDÉRANT QUE la municipalité du canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est est mandataire de la gestion de la coordination des activités de loisirs, culture, sport et vie communautaire dans le cadre de l'entente intermunicipale dénommée "Loisirs Avignon Centre" en collaboration avec les municipalités d'Escuminac et Pointe-à-la-Croix ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par M. Francis Levesque

Et RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE le conseil municipal de Ristigouche Sud-Est appuie le projet déposé dans le cadre de la demande d'aide financière du "Fonds de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie, volet 1 "Initiatives du milieu", pour l'embauche d'une personne à l'animation pour l'année 2020 ;

- QUE cette demande s'inscrit dans les actions de la planification annuelle de l'entente intermunicipale en loisirs, sports, culture et vie communautaire des municipalités de Ristigouche-Partie-Sud-Est, Escuminac et Pointe-à-la-Croix dénommée "Loisirs Avignon Centre" ; entente ayant pour but d'améliorer la qualité de vie de leurs citoyens en stabilisant l'offre de loisirs, de culture, de sport et de vie communautaire ;
- QUE la municipalité du canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est approuve le dépôt du projet tel que présenté et atteste le montant de la mise de fonds de 2 512 \$;
- QUE la municipalité du canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est désigne Mme Donna Lévesque, coordonnatrice en loisirs, comme personne autorisée à agir en son nom dans le cadre de la demande d'aide financière du Fonds de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie, volet 1 "Initiatives du milieu".

Résolution n° 2019 - 10 - 033 Levée de l'assemblée

À 18h10, Mme Chantal Lebel propose de lever la séance.
Accepté.

David Ferguson
Maire suppléant

Hervé Esch
Directeur général,
Secrétaire-trésorier